

Réussir sa reconversion professionnelle : le plan d'action complet

Étape 1 : Analyser et valider son projet

- Réaliser un bilan de compétences auprès d'un prestataire certifié Qualiopi pour identifier ses aptitudes et motivations.
- Mener des enquêtes métier auprès de professionnels du secteur visé pour valider la réalité du terrain et les attentes des recruteurs.
- Utiliser les outils de diagnostic du marché du travail, comme la DMMO, pour identifier les secteurs qui recrutent dans votre zone géographique.

Étape 2 : Sécuriser le financement et le cadre légal

- Mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF) via 'MonCompteFormation' pour financer tout ou partie de sa formation.
- Envisager le Projet de Transition Professionnelle (PTP) pour les salariés en CDI afin de se former tout en restant rémunéré.
- Établir un plan de financement précis incluant les coûts de formation, les frais annexes et le maintien de son niveau de vie.
- Vérifier son éligibilité au dispositif 'démissionnaire reconversion' auprès de Transitions Pro en cas de démission pour projet professionnel.

Étape 3 : Formation, communication et accompagnement

- Vérifier l'éligibilité de la formation visée au répertoire national (RNCP) pour garantir sa reconnaissance sur le marché de l'emploi.
- Adapter son CV et son profil LinkedIn en mettant en avant ses compétences transférables (soft skills) plutôt que les anciens postes.
- Se faire accompagner par des réseaux spécialisés (BGE, CCI, CMA) pour valider le modèle économique avant tout investissement en cas de création d'entreprise.